

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 22 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	16 août 2022	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de suivi le 6 septembre 2022, l'inspectrice observe qu'il manque les documents nécessaires au dossier d'un employé afin de confirmer que celui-ci est enregistré pour le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance.</p> <p>Ceci n'a pas pu être vérifié lors de l'inspection de suivi le 22 septembre 2022 et sera vérifié lors de la prochaine inspection de suivi.</p>			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	29 août 2022	22 sept. 2022
Commentaires : L'inspectrice observe que le dome fut retiré de l'aire de jeu extérieur. La lacune est maintenant conforme.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	29 août 2022	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de suivi le 22 septembre 2022, l'inspectrice remarque qu'il manque une surface protectrice adéquate autour de l'équipement fixe. L'administratrice devra s'assurer qu'une surface protectrice adéquate soit mise. Recommandation que l'administratrice consulte le manuel du fabricant. L'administratrice doit s'assurer que les enfants n'utilisent pas l'équipement fixe jusqu'à tant qu'une surface protectrice adéquate soit mise.</p>			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	23 août 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires : Lors de l'inspection de suivi le 6 septembre 2022, l'inspectrice observe qu'un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe a été créé. Cependant, l'inspectrice observe que celui-ci n'a pas été complété dans sa totalité pour le mois d'aout. L'administratrice devra s'assurer que le plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe soit effectué tous les mois. L'administratrice devra aussi s'assurer que les dates de vérifications et de réparations, les mesures à prendre et celles qui ont été prises ainsi que le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications soient indiqués sur ce document.

Ceci n'a pas pu être vérifié lors de l'inspection de suivi le 22 septembre 2022 et sera vérifié lors de la prochaine inspection de suivi.

Commentaires généraux

Le ratio fut respecté lors de l'inspection de suivi.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 septembre 2022

Date

original signé par
NICOLE GOGUEN

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2022

Date